

Après le 12 juin [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1977)**

Heft 413

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1018749>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

plus fréquents. Leur fréquence dépasse celle des accidents survenus lors de promenades, excursions ou voyages, et ceci malgré le fait que, parmi ces derniers, les accidents de la circulation occupent une place très importante.

Détailler les accidents survenus pendant la pratique d'un sport, c'est fixer la hiérarchie suivante, du plus « dangereux » au moins « dangereux » : les sports d'hiver, suivis de près par les « jeux avec des balles, et bien plus loin, dans un mouchoir, la gymnastique, les sports nautiques et l'alpinisme.

S'il fallait tenter d'évaluer le nombre des accidents survenant pendant les loisirs et leurs conséquences économiques pour toute la Suisse, on obtiendrait, « grosso modo », les résultats suivants : actuellement, le nombre de ces accidents, sans compter les « cas-bagatelle » devrait se situer entre 300 000 et 350 000 cas par an, d'où environ 750 à 850 millions de francs en frais directs; compte tenu des frais indirects, la perte totale pour l'économie suisse se monterait alors à 4 à 5 milliards de francs, soit 4 à 5 % du produit social brut ! Ainsi, calculent les spécialistes, chaque vingtième franc de travail est « perdu » à la suite d'un accident survenant pendant les loisirs...

Après le 12 juin (suite)

Les retombées du « non » à la TVA du 12 juin dernier : on commence à compter les coups. Voici déjà les crédits nécessaires à l'aide aux universités qui font les frais du climat « économies à tout prix », méticuleusement orchestré par la droite. Et ce, bien sûr, sans qu'il soit un instant question d'un ajournement (ne parlons pas de coupes sérieuses !) de certains crédits militaires (voir par exemple ceux indispensables à la construction d'une caserne à Moudon...) : priorités traditionnelles obligent !

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Pinochet, connais pas

Je disais l'autre jour (DP 411) l'agréable surprise que j'avais eue en lisant « La Moto de Pelrino » de Dubouchet et les « Histoires rauraques » de Siegenthaler. Non pas œuvres « engagées » ; non pas même œuvres « d'actualité » — mais livres où se reflète tout de même une certaine actualité — au contraire de tant d'autres, particulièrement chez nous, résolument « intemporels » : romans de la pure intériorité, romans « solipsistes », dont le seul héros a vécu apparemment sur une île déserte, à l'écart de toute histoire...

De même, au début de cette année, m'étant trouvé faire partie d'un jury, chargé de décerner un prix de roman : frappé par le fait que la plupart des trente-deux manuscrits (dont plusieurs remarquables) se déroulaient en des temps indéterminés — heureux encore, quand une auto venait attester que du moins on se trouvait au XXe siècle !

C'est pourquoi j'ai aimé par contraste le... peut-être pas le *roman* : le délire verbal, le délire lyrique, le délire onirique, par moments blasphématoire, par moments ordurier, oui, d'une extraordinaire violence, mais me semble-t-il, par moments d'une grande beauté, d'Alain Nitchaef, dont je vois qu'il fait parler de lui au Festival de la Cité, à Lausanne :

« T'as connu le général Pinochet, non t'a pas [connu !

Pinochet ça fait des années qu'il règne au Chili.

C'est dégueulasse.

Partout les mouvements de gauche s'excitent.

Pour des prunes.

Lui il continue à régner.

A assassiner tous ces pauvres mecs qui lui ont [rien fait.

A leur faire subir les pires tortures.

Les baïonnettes dans le cul.

Arracher les ongles.

Décapiter au ras du sol.

Non, t'as pas connu !

Moi non plus d'ailleurs.

D'ailleurs, je suis aussi lâche que toi, je ne fais [rien, j'attends que ça passe.

Et pendant ce temps-là, les femmes se font violer, pendant que les nôtres en Europe constituent des [mouvements antiviol.

Oui, mais elles, on ne les assassine pas après.

Voilà toute la différence, copain, on ne leur ouvre [pas le ventre à coups de baïonnettes.

On ne les assassine pas après, camarade.

Tu piges un peu la différence.

Révoltez-vous, nom de dieu.

Y en a pas un !

Pas un de ces mecs soi-disant anars de gauche.

Pour aller faire le voyage au Chili, et essayer [d'assassiner ce mec.

Pas un ! Ils tiennent trop à leur peau.

Que les autres crèvent, c'est pas lui, il s'en fout.

Lui il baise tranquille.

Toi, toi, toi, toi tu baises tranquille,

Toi tu bouffes tranquille

Tu t'en fais pas trop

Tu t'inquiètes pas.

T'es parcimonieux en tout et pour tout.

Dans chaque chose il y a du bien et du mal.

Ça s'appelle la démocratie ça.

Le régime Pinochet ?

Y' a du bien et du mal.

Tu comprends.

On peut pas bien dire.

On reste là tranquillement, à attendre que ça [passe.

On se boit un petit verre tranquille, un petit [pastis, garçon,

Allez, à la santé du Pinochet. »

J. C.

RECTIFICATION : DP 412, texte de première page, deuxième colonne, il fallait lire un taux de 27 % pour un revenu de 200 000 francs (et non pas 7 % !).